

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2025

Convocation du 09/04/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-cinq, le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés : Mmes LEVEQUE Béatrice, MORICEAU Marie-Annick, GALLARD Corine,

Mme LEVEQUE Béatrice représenté par Mme BOUCHER Annick,
Mme MORICEAU Marie-Annick représenté par Mme SCHAEFER Virginia,
Mme GALLARD Corine représenté par M. COUINEAU Cyrille,

Secrétaire de séance : Mme DUDÉ Maïté

DCM2025-04-061 Petite Hurtaudière – Approbation du projet de règlement intérieur des locaux du rez-de-chaussée :

Acte 9.1 : Autres domaines de compétences – autres domaines de compétence des communes

Madame L'Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse informe le conseil municipal du projet de règlement intérieur établi par l'Espace de Vie Sociale déterminant les conditions d'utilisation des locaux du rez-de-chaussée de la Petite Hurtaudière, réservés aux activités organisées par des associations et personnes privées.

Le conseil municipal, après ajustement et en avoir délibéré :

Approuve les termes du règlement intérieur des locaux du rez-de-chaussée de la Petite Hurtaudière annexé à la présente.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Maïté DUDÉ



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves BOUCHER

